# Commune du PALAIS-SUR-VIENNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

# 6. ANNEXES
# 5 - ARCHEOLOGIE

**Délibération en Conseil Municipal lançant la procédure : 03/10/2013**

**Projet Arrêté en Conseil Communautaire :23/05/2019**

**PLU Approuvé en Conseil Communautaire : 18/02/2020**

Hélène Gauzentes TERRITOIRES
Bureau d'études spécialisé en urbanisme & aménagement du territoire

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

---

PREFECTURE DE LA REGION LIMOUSIN

**direction régionale**
**des affaires culturelles**

**ARRETE n° Z 2009-11**
portant définition de zonage archéologique

# ARRETE n° 09.389
# définissant les zones de présomption de prescription archéologique sur le territoire de la commune du Palais-sur-Vienne (Haute-Vienne)

Le Préfet de la région Limousin
et du département de la Haute-Vienne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du Patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret n° 2004-490 du 03 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

VU le code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 425-11, R 423-69, R 425-31 et R 424-20 ;

VU le décret n°2007-823 du 11 mai 2007 relatif au Conseil national et aux commissions interrégionales de la recherche archéologique ;

VU l'avis de la commission interrégionale de la recherche archéologique Sud-Ouest en date du 06/05/2008 ;

**CONSIDERANT** l'intérêt historique et archéologique des sites répartis sur l'ensemble du territoire de la commune du Palais-sur-Vienne ;

## ARRETE

**Article 1er :** sur l'étendue de la commune du Palais-sur-Vienne est défini un type de zone géographique figuré sur les documents annexés au présent arrêté :

-dans la zone géographique « C » (ensemble du territoire communal), les demandes de permis de construire, d'aménager, d'autorisation d'installations et travaux divers, les demandes de ZAC, ZA et ZI devront être transmises au préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, 6, rue haute-de-la-Comédie, 87036 Limoges Cedex) pour instruction et prescription éventuelle lorsque la surface des terrains d'assiette est supérieure à 10 000 m².

**Article 2 :** le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.
L'arrêté et son plan de zonage (une feuille au 1/25 000) sont adressés au préfet de la Haute-Vienne et au maire du Palais-sur-Vienne aux fins d'affichage en mairie pendant un délai de un mois minimum.

L'arrêté et son plan de zonage seront également consultables à la direction départementale de l'Equipement (atelier d'instruction Nord), au siège de la communauté d'agglomération de Limoges-Métropole et au service départemental de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Vienne.

**Article 3 :** le Directeur régional des Affaires culturelles et le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA REGION LIMOUSIN
LE
0 8 2009
N°

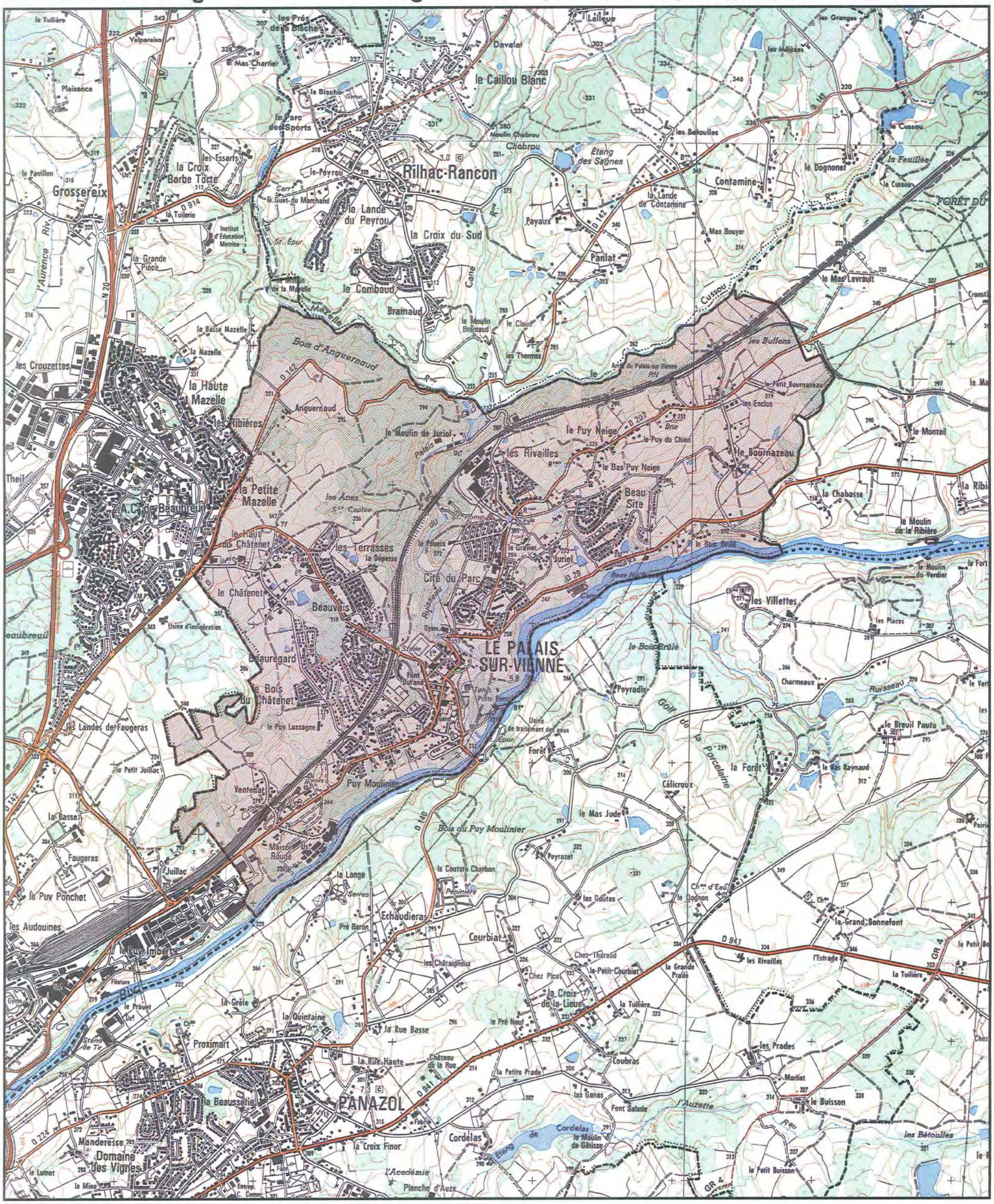
Fait à Limoges, le

Evelyne RATTE

Préfecture de la région Limousin
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

# 87113 LE PALAIS SUR-VIENNE

**Document graphique annexé à l'arrêté portant prescription de zone de présomption de prescription d'archéologie préventive**


Rilhac-Rancon
LE PALAIS-SUR-VIENNE
PANAZOL
la Croix Barbe Torte
Grossereix
le Caillou Blanc
la Lande du Peyrou
la Croix du Sud
le Combaud
Bramaud
la Haute Mazelle
la Petite Mazelle
les Terrasses
Cité du Parc
Beauvais
Beauregard
le Bois du Châtenet
Puy Moulinier
Bois d'Anguernaud
Bois du Puy Moulinier
Contamine
la Lande de Contamine
Payaux
Panlat
le Mas Levrault
le Puy Neige
les Rivailles
Beau Site
le Bournazeau
le Monteil
la Chabasse
le Moulin de la Ribière
les Villettes
le Bois Brûlé
la Forêt
Célicroux
le Mas Jude
Peyrazeix
Courbiat
le Petit-Courbiat
la Croix de la Lieue
les Prades
Coubras
Marliat
le Buisson
les Bétoulles
le Breuil Pautu
le Mas Raynaud
Charmeaux
Peyradis
Cordelas
Proximart
la Rue Basse
la Rue Haute
la Quintaine
la Grêle
la Beaussellie
Manderesse
Domaine des Vignes
Ventenat
les Landes de Faugeras
Faugeras
Juillac
la Basse
le Puy Ponchet
les Audouines
le Puy Imbert
la Longe
Echaudieras
la Couture Charbon
les Gâtas
le Grand Bonnefont
les Châtaignoux
Chez Picat
Chez Thiraud
la Grande Prade
l'Estrade
les Ginas
Font Salade
l'Auzette
la Petite Prade
le Pré Nouf
la Tuilière
Plaisance
Velparaiso
le Mas Chartier
les Prés de la Bische
la Bische
le Parc des Sports
le Peyrou
le Guet du Marchand
la Tuilerie
la Grande Pièce
le Moulin de la Mazelle
la Basse Mazelle
la Mazelle
les Crouzettes
les Ribières
le Moulin de Juriol
les Anes
le Haut du Châtenet
le Châtenet
Usine d'incinération
le Pavillon
les Essarts
Davalat
Lailleque
les Granges
les Mélazes
les Bétoulles
le Cussou
la Feuillée
le Dognonel
le Dognon
Moulin Chabrou
Chabrou
Étang des Sagnes
Mas Bouyer
Bramaud
le Moulin Bramaud
le Claud
les Thermes
les Bulfans
le Petit Bournazeau
les Enclos
le Puy du Chien
le Bas Puy Neige
le Gravier
le Moulin de la Ribière
le Moulin du Verdier
le Bas Brûle
Usine de traitement des eaux
Forêt
le Mas Jude
le Grand Bonnefont
le Petit Buisson
Étang de Cordelas
le Moulin de Gâtisse
la Croix Finor
Planche d'Auze
l'Académie
Maison Rouge
Pépinière
Serres
Pré Baron
Filature
Stade
Stade de Tir
Château de la Rue
Fabr.
Entrep.
C. Comm.
Gymn.
Cim.
Ch.
Ch. d'Eau
Usine
Fontaine
Ruisseau
Rau
Golf de la Porcelaine
FORÊT DU
Cussou
Anguernaud
Palais
Bras
Base Nautique
Arrêt du Palais-sur-Vienne
Ste Pompe
Ste Capte
St. Épur.
Carr.
Cane
Rue
Ruisseau
Ruisseau
Ruisseau